

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-029

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Johanna BECKERT

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

**Membre absent :** aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

**OBJET :** DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS » (MLMOML)

L'association « Mission locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais » dont le siège est situé 3 avenue du Général Brosset à -69160- Tassin-la-Demi-Lune, a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation.

L'article 5 des statuts de l'association, révisés en juillet 2015 et inchangés depuis, prévoit que le conseil d'administration comprend deux collèges, parmi lesquels le collège des Collectivités qui regroupe les Communes et les Communautés de Communes incluses dans le champ d'intervention territorial de l'association.

L'article 13 desdits statuts, précise que chaque Commune de la Métropole bénéficie d'un siège.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer Monsieur Jean-Claude MICHEL en tant que représentant de la Commune au sein de l'association « Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais ».

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition des statuts de l'association ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à l'élection de son représentant par un vote au scrutin public à mains levées.

-----  
Vu les statuts de l'association révisés en juillet 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;

A la majorité par 32 voix pour et 1 abstention (liste « Un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Monsieur Jean-Claude MICHEL comme représentant de la Commune au sein de l'association « Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais ».

Ainsi délibéré,

A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,

  
Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le  
Le Maire

  
Sébastien MICHEL

Le Maire,

  
Sébastien MICHEL

29 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260422-DELIB\_2026-029-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026